

Offre valable pour une souscription  
réalisée entre le **16 novembre 2023 et le 31 janvier 2024 inclus en porte à porte exclusivement**

**Vous êtes nouveau client internet Orange et vous avez souscrit  
à une offre Livebox, Série Spéciale Livebox, Livebox Up ou Livebox Max  
auprès d'un conseiller porte à porte**

**Abonnement  
internet  
2 mois  
offerts**

Offres Livebox, Série Spéciale Livebox, Livebox Up, Livebox Max : engagement de 12 mois minimum.

**Pour bénéficier de votre remboursement, vous devez :**

**Vérifier que vous avez droit à cette demande :**

- ✓ Être nouveau client internet Orange
- ✓ Et avoir souscrit à une offre Livebox, Série Spéciale Livebox, Livebox Up ou Livebox Max (Fibre) **auprès d'un conseiller porte à porte**, entre le **16/11/2023 et le 31/01/2024**
- ✓ Un seul remboursement par abonnement à l'une des offres éligibles

**Demander votre remboursement directement par internet :**

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaires.odr.orange.fr/11109> ou scannez le QR Code suivant :
- ✓ Renseignez le n° de téléphone fixe associé à votre offre Livebox, Série Spéciale Livebox, Livebox Up ou Livebox Max
- ✓ Sélectionnez l'offre à laquelle vous avez souscrit.
- ✓ Renseignez vos coordonnées puis validez le formulaire
- ✓ Si vous avez résilié une offre internet d'un autre opérateur après le **16/09/2023** : vous bénéficiez également d'un remboursement différé de 5€/mois pendant 6 mois sur votre offre, en envoyant le formulaire de l'offre de remboursement différé « Nouveau client Internet avec changement d'opérateur » (disponible en vous connectant sur : <https://formulaires.odr.orange.fr/11101>)



**Attention, vous avez jusqu'au 31/03/2024 minuit pour nous envoyer par internet votre formulaire.  
Toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte.**

**Suivre l'avancement de votre dossier :**

- ✓ Après l'envoi de votre demande, un accusé de réception vous sera automatiquement envoyé à l'adresse email saisie sur le formulaire
- ✓ Dans un délai de deux semaines environ, vous serez informé par email de la suite donnée à votre dossier
- ✓ **Votre remboursement différé interviendra à partir de votre 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> facture après validation de votre demande par Orange.** Toute résiliation ou tout changement d'offre entraîne l'arrêt du remboursement pour la période restante
- ✓ Le montant total de vos remises, y compris le/les montant(s) lié(s) à votre (vos) offre(s) de remboursement, ne pourra pas excéder le montant mensuel total de votre offre internet

**Offre de remboursement différé, réservée aux particuliers, valable en France métropolitaine.**

